



DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA FEDERATION DES FINANCES DES 21 ET 22 MARS 2005

Poursuivre l'action !

Les puissantes mobilisations des 20 janvier, 5 février et 10 mars derniers montrent et confirment la montée en puissance des luttes sociales, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

L'inscription et la participation massive des salariés dans ces luttes commencent à porter leurs premiers fruits et ont contraint le Premier Ministre à entrouvrir la porte des négociations.

Ainsi, dans la Fonction Publique, le Ministre Renaud Dutreil qui avait clôturé les discussions sur les salaires s'est vu contraint de rouvrir celles-ci avec les organisations syndicales.

Au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le taux de grévistes enregistré le 10 mars s'est avéré un des plus élevés dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat.

Cela signifie que les personnels exigent à la fois une véritable et significative revalorisation de la valeur du point de l'indice et des régimes indemnitaires mais aussi de réelles réponses à toute une série de revendications qu'ils portent, depuis des mois et dans l'unité :

- Prononcé d'un moratoire sur les réformes en cours, la réduction des effectifs, le rétrécissement et la contraction des réseaux.
- Véritable état des lieux contradictoire sur les réformes effectuées et leurs effets tant sur la qualité du service public rendu que sur les conditions de travail des personnels.
- Négociations sur l'évolution des missions du MINEFI et des conditions de la mise en œuvre de la loi organique relative aux Lois de Finances.
- Garantie d'une véritable politique de services publics répondant aux besoins sur l'ensemble du territoire.
- Mise en place d'un plan pluriannuel de créations d'emplois et de requalification de ces derniers.
- Une autre réforme de la notation.
- Maintien et progrès des droits, des garanties collectives, du statut des personnels dont le rétablissement immédiat du droit de grève à la direction générale des Douanes et des Droits Indirects.

Le Ministre, Thierry Breton, a clairement exprimé aux fédérations syndicales, le 18 mars 2005, son refus d'entendre et de répondre aux revendications des personnels.

Face à un tel blocage et aux refus persistants des Ministres qui se succèdent à Bercy, la commission exécutive de la fédération des Finances CGT considère que seules la poursuite et la généralisation de l'action au MINEFI sont susceptibles d'imposer d'autres choix.

C'est pourquoi, sans attendre et avant le Comité Technique Paritaire Ministériel du 21 avril 2005 annoncé par le Ministre, la fédération des Finances CGT appelle les personnels, conformément à la déclaration unitaire des organisations syndicales CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA, CFTC en date du 18 mars :

- A se réunir en assemblées générales pour prendre connaissance et apprécier le refus persistant du Ministre de prendre en compte leurs revendications.
- A décider de poursuivre l'action au Ministère, dans l'unité la plus large.

C'est pourquoi, la fédération des Finances CGT propose une nouvelle journée nationale d'action au MINEFI, avant le CTPM du 21 avril, sous la forme d'une grève ministérielle accompagnée d'une manifestation nationale ou de manifestations régionales.

La commission exécutive de la fédération des Finances CGT décide, dès aujourd'hui de générer une réunion unitaire des fédérations des finances CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA, CFTC pour leur proposer cette action et décider de sa date, dans les meilleurs délais.

Montreuil, le 22 mars 2005.